

Édito du maire

Chères Landiranaises, Chers Landiranaïis,
Vous me permettrez aujourd'hui d'être particulièrement fier de vous annoncer la mise en ligne, depuis le 15 mai dernier, du nouveau site internet de Landiras.

L'internaute qui se connecte sur www.landiras.fr dispose d'une source de données qui mêle avec bonheur information de proximité et ouverture sur le monde administratif : autant de renseignements pratiques qui permettent de mieux vivre la commune et son administration.

Du téléchargement de documents administratifs à la consultation en ligne, en passant par la collecte de renseignements sur les associations et les différentes activités du village, ce site a réponse à (presque) tout. Moderne et pratique, il va nous permettre de mieux communiquer et de nous faire connaître en attirant, je l'espère, des touristes qui passent dans notre région sur la route des vacances. Le petit patrimoine de la commune – lavoirs, fontaines, ... – et l'église du XII^e siècle y sont mis en valeur.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée ici pour remercier publiquement Monsieur Pierre Both, le prestataire qui a élaboré notre site ainsi que la commission communication qui a suivi, soutenu et porté ce projet.

Alors Landiranaïses et Landiranaïis à vos clics !
Bonnes vacances à tous.

Jean-Marc Pelletant

AGENDA

- ▶ **14 et 15 août** : Fête de Menon
- ▶ **5 septembre** : Assemblée générale de la *Société de Chasse*
- ▶ **11 septembre** : Spectacle des Scènes d'été *Ma Bibliothèque* proposé la compagnie *Le Teatralala* à la bibliothèque de Landiras : 2 séances, l'une à 18 h, l'autre à 20 h 30
- ▶ **12 septembre** : Forum des associations et accueil des nouveaux Landiranaïis, salle des fêtes
- ▶ **18 septembre** : Inauguration de la station d'épuration
- ▶ **20 septembre** : Vide-grenier sur l'aire de loisirs
- ▶ **24 septembre** : Réunion publique d'information sur la LGV, organisée par la municipalité et la *Coordination des Associations Vigilance LGV*, 19 h salle des fêtes
- ▶ **18 octobre** : Halloween, organisé par l'APE de 10 h à 18 h
- ▶ **21 au 30 octobre** : Exposition des éditions de l'Edune d'un abécédaire ludique, bibliothèque municipale

À la fête du bénévolat : Riri Déjean

Cette année la fête du village mettait à l'honneur Henri Déjean dit « Riri », bénévole depuis plus de 60 ans au service de la communauté landiranaïse.



Henri Déjean, Christian Labarthe, Gilles Maumus (Président de la section de la Gironde de la Légion d'Honneur) et Jean-Marc Pelletant

Enfant de la commune, il a reçu les premiers moments de bonheur de la fête en usant ses fonds de culotte sur les chevaux de bois du manège Pujol, puis c'est tout jeune homme qu'il a intégré le comité des fêtes pour être, aux côtés de Christian Labarthe, honoré l'an passé, un grand acteur de ses évolutions. On dit qu'« aujourd'hui les fêtes se perdent » parce qu'elles coûtent cher et qu'elles nécessitent une prise de risque courageuse. « Riri » et Christian savent qu'hier les fêtes faisaient déjà engager des sommes importantes qu'ils recueillaient à l'avance, en tant que commissaires du comité, auprès des membres honoraires, à l'époque seuls sponsors. Mais l'encouragement et la récompense qu'ils avaient en retour c'était l'importante participation de la population aux raids hippiques, aux courses landaises, aux courses cyclistes, aux inter-villages ou tout simplement aux bals.

Quelques larmes et un peu de nostalgie peut-être pour Riri quand il reçoit le diplôme de la légion d'honneur des mains de Jean-Marc Pelletant.

À travers cette cérémonie, le maire a tenu à récompenser aussi le dévouement de l'élu ou de l'adjoint qu'Henri Déjean a été pendant plusieurs mandats. Enfin, il ne faut surtout pas oublier son engagement important dans le club de foot *La Fraternelle* où il a, sans discontinuer, apporté son aide tant en qualité de joueur, de dirigeant que d'entraîneur. Il en est d'ailleurs toujours un fervent supporter.

Sommaire

- 2 à 5 Vie municipale** : Agents d'entretien - Les agents de l'équipe technique diplômés - Site internet - Travaux 2009 - Conseil municipal du 24 juin
- 6 à 7 Cadre de vie** : Le Revenu de Solidarité Active - Départs en vacances : conseils de la gendarmerie - En bons voisins et bons citoyens
- 8 à 9 Environnement** : LGV : où en est-on ? - Les cours d'eau de Landiras - CE2 et CM1 en visite à la station d'épuration - Nos toutous sont parfois mal élevés
- 9 à 11 Vie associative** : La kermesse - Cérémonie du jumelage - Bibliothèque - *Hestejada de lana petita* - *La clef bleue* - *Vivre ensemble*
- 12 Pratique - En bref**

A la qualité de l'environnement du travail et des loisirs

Béatrice, Dominique, Maryse et Rosemine sont des agents qui consacrent une grande partie de leur emploi du temps à l'entretien des bâtiments communaux.

À l'école élémentaire, c'est plus de 800 m² de locaux qu'il faut remettre en état tous les soirs pour qu'élèves et maîtresses retrouvent le lendemain un environnement accueillant. Pour ce faire, elles ont bien sûr à leur disposition des outils adaptés aux méthodes modernes et d'une plus grande efficacité.

Sensibilisées sur leurs responsabilités au niveau de l'hygiène, elles assurent tous les jours la désinfection totale des sanitaires. Quand arrivent les petites ou les grandes vacances, c'est du sol au plafond (ou plutôt méthodiquement du plafond au sol) qu'elles passent en revue tous les locaux de l'école. Pour ces travaux beaucoup plus physiques, la commune a fait l'acquisition d'une monobrosse, d'un aspirateur à eau pour le décapage des sols et d'une machine injection/extraction pour la remise en état des moquettes.

Il n'est pas toujours évident de redonner l'aspect du neuf à des matériaux vieillissants, c'est la raison pour laquelle la municipalité s'est engagée dans des projets progressifs de rénovation : par exemple,



De gauche à droite : Dominique Destrac, Maryse Léglise, Rosemine Auger, Béatrice Sokowski.

cette année le revêtement de sol de trois classes sera changé.

Elles collectent aussi les vêtements oubliés dans la cour ou dans les vestiaires et rappellent aux enfants « tu n'aurais pas oublié ton pull par hasard ? ». Sont-elles entendues ? La caisse continue pourtant à se remplir.

Mais l'école n'est pas le seul espace où l'entretien s'impose de façon journalière. La salle des fêtes, occupée en journée par les activités scolaires et le soir par les activités associatives, demande à Dominique et à Béatrice beaucoup d'énergie. La maison des associations, plus récente, équipée de matériaux

modernes, et peut-être mieux respectée par ceux qui la fréquentent, reste un des endroits les plus accueillants.

Quand Béatrice en a terminé avec les nouveaux bâtiments pour se rendre aux sanitaires du stade, c'est un tout autre environnement qui l'attend. Certes les aléas climatiques ont des conséquences directes sur l'entretien de ces locaux sportifs mais l'euphorie ou la déconfiture des fins de matches laisse quelquefois des traces indélébiles.

Avec des tâches certes répétitives, elles assument un rôle indispensable à la vie collective tant au niveau du travail que des loisirs.

Les agents de l'équipe technique diplômés

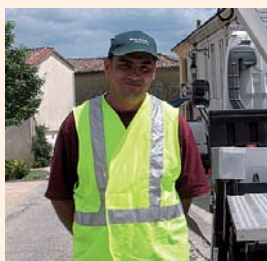
Les cinq agents de l'équipe technique ont obtenu le CACES (Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité) pour l'utilisation d'une plateforme élévatrice mobile de personnes. Félicitations !

Au préalable, ils ont reçu une formation théorique de 8 heures pendant 3 jours, puis une formation pratique. L'examen consistait à faire la preuve de leurs connaissances en matière de sécurité mais

aussi à pratiquer le camion nacelle pendant 45 mn sur les hauteurs de Landiras.

Ce nouveau permis leur permettra en toute sécurité et en toute légalité d'accéder aux postes de travail en hauteur. Ce ne sont pas les situations qui manquent sur la commune : élagage d'arbres, accrochage de guirlandes ou de filets, nettoyage de gouttières, changement d'ampoules, etc.

Même si la commune devra pour le moment louer le camion nacelle, l'économie réalisée par les agents techniques sur ces interventions ne sera pas négligeable.



Bienvenue à Manuel Goncalves, le 5^e agent venu renforcer l'équipe technique sur le poste resté vacant depuis 2007.



Un site plus moderne

En remplacement de l'aspect un peu désuet de l'ancien site, un design plus clair, plus dépouillé, a été choisi afin de simplifier la navigation.

La page d'accueil affiche un diaporama de photos qui changera suivant les événements et les dernières actualités.

Un menu horizontal et une boîte à outil fournissant un outil de recherche permettent d'accéder plus rapidement au contenu.

Un site plus complet

De nombreuses nouvelles fonctionnalités et contenus ont été ajoutés. Citons, à titre d'exemple, la possibilité de télécharger une version électronique des bulletins municipaux, ou encore des pages personnalisées pour chacune des associations qui en gèreront elles-mêmes le contenu.

Un formulaire de contact permet de laisser un message aux différentes commissions de manière simple et intuitive.

Enfin, sachez que si certaines des pages de ce site ne sont pas encore renseignées, le personnel de mairie va être formé prochainement afin de mettre à jour les articles et gageons que le contenu va s'enrichir au fil des semaines.

Mais, le plus simple pour vous en rendre compte n'est-il pas d'aller faire un tour sur

www.landiras.fr

Formulaire de contact

The screenshot shows a contact form titled 'Contact'. It includes a dropdown menu to select a contact (currently 'Mairie de Landiras'). Below this, the address is listed: 'Mairie de Landiras, Adresse : Hôtel de Ville, 4 place du 11 Novembre - 33720 LANDIRAS'. Contact information includes phone numbers '05 56 62 50 28' and '05 56 62 48 69', and opening hours: 'Lundi, mardi et jeudi : 8h30-12h00, 13h30-18h00; Mercredi : 8h30-12h00; Vendredi : 8h30-12h00, 13h30-18h00; Samedi : 9h00-12h00 (fermé le samedi en juillet et août)'. A note mentions an emergency number: 'Numéro à appeler en cas d'urgence (hors ouverture de la mairie) : 06 78 01 41 93'. There is a button 'Envoyer un message' and input fields for 'Entrez votre nom', 'Saisissez votre adresse e-mail', and 'Saisissez votre message', followed by an 'Envoyer' button.

Un formulaire de contact permet de laisser un message aux différentes commissions de manière simple et intuitive sera bientôt effectif.

Un nouveau site internet pour Landiras

Afin de remplacer le site Web de la commune, obsolète visuellement et techniquement, la municipalité a lancé le chantier de construction de son nouveau site Internet.

"Le CIEL de Landiras" (CIEL pour Centre d'Information En Ligne) est entré en service le 15 mai. Il offre plus de contenus et de services et son dispositif de mise en ligne simplifié permettra des mises à jour plus régulières.



Cartes interactives

Des cartes interactives permettent de localiser les différents bâtiments municipaux, les commerces et artisans ainsi que les différents éléments du patrimoine local vont progressivement être mis en ligne.



Documents téléchargeables



Un partenariat avec Service-public.fr, permet d'accéder aux formulaires, documents administratifs et renseignements. Un certain nombre de ces documents dorés et déjà téléchargeables directement depuis le site.

TRAVAUX 2009 (réalisés ou en cours de réalisation)

Travaux de la cour, du préau et du parking de l'école

Le choix des entreprises ayant eu lieu, les travaux de réfection de la cour de récréation et de l'agrandissement du préau de l'école primaire débiteront dès le mois de juillet, ainsi que le goudronnage du parking derrière le restaurant scolaire.

Bien entendu, durant ces travaux de goudronnage, l'accès au parking sera interdit.

Seul le petit parking de la salle des fêtes sera accessible par la rue André DUBOURG et restera strictement réservé au CLSH.



Travaux Mairie

L'appel d'offre pour les travaux de la première tranche étant lancé (rénovation et aménagement des locaux de la mairie), le déménagement provisoire du secrétariat de mairie a commencé. Dès le mois de septembre il sera installé dans l'ancien presbytère pour une période minimum de trois mois. Nous nous ferons l'écho de l'avancement des travaux dans le prochain numéro du LIEN qui sortira mi-octobre.

Travaux de voirie de la CDC sur les chemins ruraux et voies communales revêtues

En 2009, nous avons demandé à la CDC pour la commune de :

- terminer la route de Boiste en l'élargissant au carrefour de la rue Henri Laval (27 783,08 € TTC) ;
- réaliser la 2^e tranche du chemin de Manine en traitant le pluvial au carrefour de la route départementale (20 672,86 € TTC) ;
- refaire entièrement le chemin de Reney, tout en traitant l'airiel et une partie du chemin rural jusqu'aux habitations (35 258,08 € TTC) ;
- s'est ajouté le problème de collecte des eaux pluviales de Jeannot de Lègue non traité lors des travaux de rénovation de la voirie réalisés en 2007, et aujourd'hui chiffrée par la CDC à 30 640,32 € TTC.

Soit un coût total de travaux de 114 354,34 € TTC.

Sur l'ensemble du canton le prévisionnel 2009 des travaux de voirie s'élève à 2 409 761 €, or le budget de la CDC étant de 1 200 000 €, chaque commune a donc été invitée à revoir à la baisse sa prévision de travaux.

Aussi, ne seront finalement réalisés que les travaux concernant la route de Boiste et le traitement du pluvial de Jeannot de Lègue.

Nous demanderont que les travaux concernant les chemins de

Manine et de Reney soient effectués prioritairement en 2010, en fonction des décisions de la commission et du budget de la CDC.

Entretien des bas-côtés herbeux

Le premier marché lancé par la CDC ayant été déclaré infructueux, les communes se sont trouvées dans l'obligation de faire elles-mêmes le fauchage des bas-côtés, moyennant une rétrocession financière de la CDC de 40 € au km. C'est donc avec un peu de retard que Landiras a traité les bas-côtés, grâce à l'intervention efficace d'une entreprise mandatée par la commune. Il est cependant prévu de faire deux autres passages en 2009, le premier pour les bas-côtés uniquement, le second pour les bas-côtés et les fossés. Les entreprises retenues par la CDC sont les suivantes :

La société CEID de Barsac – et la société COLLARD de Castillon-la-Bataille.

Passage du point à temps et bouchage des nids de poule

En 2009, il est prévu pour la commune :

- 13 tonnes de point à temps ;
- 261 tonnes de calcaire pour les bas-côtés ;
- 522 m² de bi-couche.

Le choix de fiscalité fondée sur la taxe professionnelle unique (TPU) donne la responsabilité à la CDC de solidariser le développement des 13 communes du canton de la manière la plus équitable possible.

Il est regrettable de constater que pour des raisons budgétaires dépendantes de la CDC, 5 communes du canton, dont Landiras, n'ont pas eu sur leur voirie de prestation de point à temps en 2008. Pour 2009, le tonnage prévu sur ces 5 communes est équivalent à celui des 8 autres communes, ce qui se traduit, pour les deux années cumulées, par un manque de moyens attribués à Landiras par la CDC.

Nettoyage des bords de la Mouliasse

Comme la loi le prévoit, les riverains d'un ruisseau sont propriétaires des berges et du fond jusqu'à la partie médiane mais ni de l'eau ni de la faune piscicole. Ils ont l'obligation d'entretenir les rives en élaguant la végétation et en enlevant les débris. Ainsi la commune a fait entretenir, par l'association Adichats, les berges de la Mouliasse sur toute la partie qui borde la station d'épuration (coût de l'intervention : 6 290 €). Cela a permis de remettre au jour un joli pont vouté en moellons que l'association consolidera cet hiver.

Entretien des pistes

Malgré les intempéries, c'est pendant plus de 2 mois 1/2 que les employés municipaux sont intervenus sur les pistes pour des travaux – nécessaires et urgents –, d'élagage, de fauchage, de bouchage de trous et qu'ils ont étalé pas moins de 400 tonnes de calcaire pour un montant total de 9 200 €.



Conseil municipal du 24 juin 2009

► Autorisation de signature pour le marché des travaux d'aménagement de la cour des écoles

Ce marché comprenait 10 lots : gros-œuvre/carrelage ; charpente/couverture ; menuiserie alu ; menuiserie bois ; plâtrerie isolation ; électricité ; peinture ; serrurerie ; VRD ; plomberie/sanitaire. Le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer le marché avec les entreprises retenues, pour un total de 82 044,69 € HT.

► École numérique rurale

En Gironde, 81 écoles devraient bénéficier du programme de développement du numérique : l'école de Landiras en fait partie. Elle se verra dotée de 14 ordinateurs portables, d'un écran numérique et d'une armoire sécurisée. Le montant du projet se monte à 16 100 € (dont 9 000 € de subvention de l'État). Le Conseil municipal inscrit cette nouvelle somme au budget.

► Dotations et demandes de subventions

1) Le Conseil municipal décide d'affecter le FDAEC (Fond départemental d'aide à l'équipement des communes), accordé par le Conseil général pour un montant de 10 000,83 €, aux travaux de restructuration de la mairie.

2) Des travaux urgents et importants sont à effectuer dans le cadre de la sécurisation de l'ancien immeuble Dagut.

Le Conseil municipal sollicite l'aide financière du Conseil général au titre du Patrimoine rural non protégé, soit 25 % du montant des travaux estimés à 50 000 € HT.

3) Les foyers lumineux du lotissement Larrameyre vont être remplacés pour un montant de 17 614 € HT. Le Conseil municipal sollicite le Syndicat départemental d'énergie électrique de la Gironde pour une aide financière de 20 % soit 3 522,83 €.

► Aménagement de la RD 11 à « Menon »

Le Maire est autorisé à signer la convention de maîtrise d'œuvre avec M. Philippe Sanchez, géomètre expert foncier DPLG, pour la réalisation d'un plateau surélevé et d'un carrefour surélevé à Menon.

► Abribus Menon

La commune demande au Conseil général de remplacer l'abri-bus de Menon (ruisseau du Pin), devenu trop petit.

► Bail poste et logement

La Poste restitue à la commune le logement de fonction du receveur situé à l'étage. Le conseil municipal accepte un avenant au bail commercial avec un loyer annuel de 2 300 €. Le logement vacant fera donc l'objet d'un bail de location à des

particuliers.

Le Conseil municipal fixe le montant mensuel du loyer à 400 € hors charges.

► Affaire Decons

Le Tribunal administratif de Bordeaux a décidé qu'il soit procédé à une nouvelle expertise.

L'expert décrira, entre autres, l'état géologique et hydrogéologique du site de Guillos, il émettra un avis sur la réalité et la gravité des différents risques de pollution et sur la mise en œuvre des mesures techniques appropriées pour remédier à tout risque d'infiltration toxique.

La commune de Landiras est toujours solidaire de l'Association de Défense des Landes Girondines, des communes de Balizac, Louchats et Origine dans la défense de ce dossier. Le Conseil municipal accepte que le Cabinet Hugo Lepage soit sollicité pour les assister dans la rédaction des dires à l'expert et lors des réunions d'expertise sur le site ; les honoraires du cabinet d'avocats seront réglés au prorata des populations des quatre communes.

► Grêles 2009

Suite aux dégâts importants occasionnés sur les propriétés viticoles et les biens des particuliers par les orages de grêle du mois de mai, le Conseil municipal demande :

- aux services de la Direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt de tout mettre en œuvre pour une procédure de calamité agricole.

- à Monsieur le Préfet de la Gironde de bien vouloir saisir la commission interministérielle pour un arrêté de catastrophe naturelle relative aux inondations provoquées par la Mouliasse.

► Crédits supplémentaires

Des subventions demandées dans le cadre des travaux de restauration de la nef et des bas-côtés de l'église ont reçu un avis favorable : soit 44 250 € par le Conseil général et 22 875 € par le Conseil régional.

► Enfouissement ligne téléphonique

Le Maire est autorisé à signer la convention avec France Télécom pour l'enfouissement du réseau de l'entrée Nord du quartier de Maron. Études, dépose de l'aérien et pose en souterrain par France Télécom : participation communale 808,74 € TTC. Travaux de Génie Civil par l'entreprise ETDE : participation communale 12 087,37 € TTC. Le Conseil municipal sollicite une subvention du Conseil général.

Le conseil municipal a voté à l'unanimité, lors de sa séance du 24 juin, une motion de soutien aux viticulteurs victimes de la grêle

– Considérant que de nombreux viticulteurs ont eu en totalité ou en partie leur vignoble touché par les orages de grêle du mois de mai 2009 ;

– Considérant que certains de ces mêmes viticulteurs avaient été fortement touchés par les gelées de 2008 ;

– Considérant que la succession des effets désastreux de ces phénomènes climatiques handicape encore plus une profession dont les difficultés économiques sont reconnues ;

Le Conseil municipal demande

– Une aide financière immédiate pour ces viticulteurs ;

– Un réaménagement sans frais de leurs prêts ;

– Un réaménagement de leurs cotisations MSA ;

– La mise en place d'une procédure dérogatoire pour l'achat de vendange sur pied avec identité du château afin de continuer à satisfaire leur clientèle ;

– Une priorité aux subventions de restructuration

– Un renforcement des systèmes anti-grêle proposés par l'ADELFA

Le Revenu de Solidarité Active (RSA)

Le RSA est entré en vigueur le 1^{er} juin 2009 et les premiers versements sont intervenus le 6 juillet 2009.

Les objectifs du RSA sont :

- d'assurer à ses bénéficiaires des moyens convenables d'existence,
- d'inciter à l'exercice d'une activité professionnelle,
- de lutter contre la pauvreté.

Il s'adresse surtout à des personnes « pauvres », ne disposant pas de ressources suffisantes pour assumer leurs charges familiales.

Il s'adresse aussi à des personnes travail-

lant à temps partiel subi ou choisi.

Il apporte un complément de revenus aux personnes en situation d'emploi précaire.

Une nouvelle population va pouvoir bénéficier du RSA, ce sont les salariés « pauvres », sans difficultés d'insertion.

Progressivement le RSA doit remplacer le RMI et l'API (allocation de parent isolé). En Gironde, on estime à environ 60 000 le nombre de personnes concernées par le RSA : 27 000 allocataires du RMI, 3 700 allocataires de l'API, 30 000 salariés classés parmi les travailleurs « pauvres », ses nouveaux bénéficiaires.

Qui peut en bénéficier ?

Tout d'abord, ceux qui perçoivent le RMI ou l'API. Et tous ceux qui sont en-dessous du RMG (revenu minimum garanti)

Les conditions d'attributions sont les suivantes :

- avoir au moins 25 ans ou assurer la charge d'un ou plusieurs enfants nés ou à naître,
- être français,
- ou être étranger ou ressortissant de l'UE, avec des titres de séjours en cours de validité (3 mois pour ceux de l'UE et 5 ans pour les autres),
- disposer de ressources inférieures au RMG

Sont exclus, les étudiants, les stagiaires, les personnes en congé parental.

Comment est-il calculé ?

RSA = revenu garanti - revenus professionnels

Le revenu garanti = RMG + 62 % de revenu d'activité

Exemple : Une personne seule a un revenu mensuel de 300 €. Son revenu garanti sera de 440 € (RMG) + 186 € (62 % du revenu d'activité) = 626 €

Elle percevra au titre du RSA : 626 € - 300 € = 326 €

Si le RMI est une allocation différentielle, le RSA est bien un complément de revenus.

Comment est-il constitué ? Qui le paie ?

Le RSA est composé de deux parties :

- le « socle », c'est le RMI ou l'API, financé par le Conseil général,
- le « chapeau », somme versée en complément du revenu, fruit d'un travail, financé par l'État.

Les droits connexes :

Le RSA s'accompagne d'une réforme des droits connexes. La CMU-C, les exonérations de taxe d'habitation et de redevance de l'audiovisuel seront accordées en fonction des ressources.

Les droits et obligations :

La loi prévoit un droit à l'accompagnement pour tous les allocataires du RSA (par exemple, pour prendre rendez-vous au pôle emploi).

- Une première étape consiste à orienter le bénéficiaire sur la base d'un diagnostic, soit vers un parcours d'insertion professionnelle, soit vers un parcours d'insertion sociale.
- Une deuxième étape, l'accompagnement personnalisé, organisé par un référent unique désigné par l'organisme vers lequel le bénéficiaire aura été orienté.

Le référent fait le lien avec le correspondant du Conseil général, nommé par le président. Il est chargé de suivre l'évolution du bénéficiaire pour le Conseil général. Le référent pourra en cas de difficulté, s'adresser à ce correspondant.

L'accompagnement passe par l'élaboration d'un contrat entre le référent et le bénéficiaire du RSA.

Le RSA est considéré par certains, comme un progrès social, et pour d'autres il a des effets pervers. Pour ces détracteurs, il peut encourager certaines entreprises à développer le travail à temps partiel, ce qui grossirait les rangs des travailleurs « pauvres ».

Celles ou ceux ne bénéficiant pas du RMI ou de l'API mais susceptibles de bénéficier du RSA sont invités à se faire connaître en mairie, auprès de M. Alain Giroire, adjoint au maire en charge du CCAS.

DÉPART EN VACANCES

Conseils gendarmerie nationale

Chaque année, la période estivale est propice à la commission de cambriolages, de vols de véhicules, de vols par ruse ou d'escroqueries avec votre carte bancaire. Le concours de la population est un élément déterminant dans la lutte contre la délinquance ou contre l'insécurité, car il permet d'optimiser l'action des militaires de la gendarmerie. Les gendarmes de la compagnie de Langon espèrent que les conseils suivants vous seront utiles.

Que faire ?

S'agissant des valeurs, bijoux, cartes bancaires et chèques :

- Ne pas les laisser en évidence, faciles à trouver. Privilégier des lieux insolites.
- Ne pas conserver de fortes sommes d'argent au domicile.

S'agissant du mobilier et des œuvres d'art :

- Les photographier, les faire expertiser. Les marquer avec des signes distinctifs.

Si vous partez en vacances, il est conseillé :

- de signaler la période de votre absence à la brigade de gendarmerie dont vous dépendez et d'informer vos voisins ;
- de donner éventuellement une clé à un membre de votre famille, un ami ou un voisin afin qu'il anime la maison, qu'il vide la boîte aux lettres ;

De façon générale, il est demandé :

- de signaler systématiquement à la gendarmerie (17 ou numéro France Télécom) toute présence suspecte de personne ou de véhicule surtout.

S'agissant des personnes qui se présentent à votre domicile en usant d'une fausse qualité de policier, de gendarme, de plombier ou d'agent EDF ou GDF : restez très prudent et surtout ne laissez pas ces personnes pénétrer dans votre domicile et appliquez les conseils suivants :

- Demandez-lui une carte professionnelle ou une pièce d'identité ;
- Méfiez-vous si elle porte des gants, c'est qu'elle veut dissimuler ses empreintes ;
- Au moindre doute, informez immédiatement la brigade de gendarmerie ;
- Ne leur montrez jamais ni ne les conduisez à l'endroit où vous avez caché vos valeurs ;

Enfin, n'hésitez pas à vous rendre à la brigade de votre domicile afin d'y demander des conseils plus personnels et surtout n'omettez pas de signaler tout fait qui vous paraît anormal, car la sécurité est l'affaire de tous.

En bons voisins et bons citoyens

Dans son arrêté relatif aux bruits de voisinage du 22 septembre 2008, le Préfet de la Gironde précise :

Pour les espaces publics

Sur la voie publique et dans les lieux publics ou accessibles au public, sont interdits les bruits gênants par leur intensité et notamment ceux susceptibles de provenir :

- ▶ des publicités par cris ou par chants,
- ▶ de l'emploi d'appareils et de dispositifs de diffusion sonore par haut parleur, tels que postes récepteurs de radio, magnétophones et électrophones, à moins que ces appareils ne soient utilisés exclusivement avec des écouteurs,
- ▶ des réparations ou réglages de moteurs, à l'exception des réparations de courte durée permettant la remise en service d'un véhicule immobilisé par une avarie fortuite en cours de circulation,
- ▶ de l'utilisation des pétards ou autres pièces d'artifice.

Des dérogations individuelles ou collectives aux dispositions des alinéas précédents peuvent être accordées par le Maire, ou le Préfet, lors de circonstances particulières telles que manifestations commerciales, fêtes ou réjouissances, ou pour l'exercice de certaines professions.

Pour les activités professionnelles

Toute personne utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans des propriétés privées, des outils ou appareils, de quelque nature qu'ils soient, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmissibles, doit interrompre ces travaux entre 20 h et 7 h et toute la journée des dimanches et jours fériés sauf cas d'intervention urgente.

Des dérogations exceptionnelles peuvent être accordées par le Maire ou par le Préfet s'il s'avère nécessaire que les travaux considérés soient effectués en dehors des heures et jours autorisés à l'alinéa précédent. L'arrêté portant dérogation doit être affiché de façon visible sur les lieux du chantier durant toute la durée des travaux.

Par dérogation à ce dispositif, les viticulteurs peuvent utiliser les machines à ven-

danger, moyens de transport et de réception de la vendange, pendant les horaires et jours suivants :

- ▶ du lundi au samedi de 5 h à 23 h
- ▶ le dimanche et les jours fériés de 7 h à 20 h

Le programme de travail doit être adapté de façon à limiter l'impact sonore à l'égard de la population notamment en utilisant des matériels conformes à la réglementation.


Pour le comportement au domicile

Les travaux de bricolage ou jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une

gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être exécutés que :

- ▶ les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 19 h 30.
- ▶ les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- ▶ les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de dispositifs dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.





En période de fortes chaleurs ou de canicule

Personne âgée


Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et ...

Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.

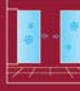





Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe...).




Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.




Je bois environ 1,5 L d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool.



Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.




Je donne de mes nouvelles à mon entourage.




Enfant et adulte


Je bois beaucoup d'eau et ...

Je ne fais pas d'efforts physiques intenses.







Je ne consomme pas d'alcool.




Je ne reste pas en plein soleil.




Au travail, je suis vigilant pour mes collègues et moi-même.



Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.





Je prends des nouvelles de mon entourage.



En cas de malaise ou de coup de chaleur, j'appelle le 15.

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (Appel gratuit)
www.sante.gouv.fr/canicule • www.meteo.fr ou 32 50 (0,34€/minute)

LGV, où en est-on ?

Réseau Ferré de France (RFF) poursuit les études techniques et la concertation sur les projets de LGV (Ligne Ferroviaire à Grande Vitesse) Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Espagne avec un tronçon commun en Sud-Gironde. Sur la carte, les parties hachurées correspondent aux zones à l'étude pour le tracé de ces lignes.

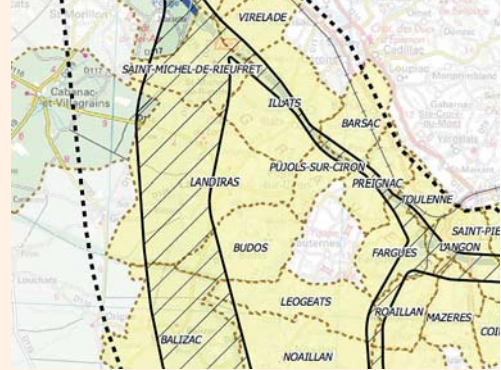
Malgré cela, il reste beaucoup d'incertitudes. La question du financement de ces infrastructures est loin d'être réglée en raison de leur coût exorbitant (15 milliards d'euros à ce jour avec la LGV Tours-Bordeaux). De plus, leur rentabilité est loin d'être assurée.

En 2006, une étude indépendante a montré que l'aménagement de la voie

existante Bordeaux-Espagne permettrait pour un coût bien moindre d'accueillir l'augmentation de trafic prévu d'une manière satisfaisante.

De plus en plus d'élus s'opposent à ce projet qui défigurerait le territoire sans le desservir. En effet, le seul objectif de ces LGV est le gain de vitesse entre grandes métropoles. La priorité des Aquitains aujourd'hui est le développement des transports de proximité et du fret ferroviaire. Cela passe par l'entretien et l'amélioration des voies existantes négligées par RFF depuis de nombreuses années.

L'opposition au projet grandit et les réunions publiques se succèdent. Après Saint Léger de Balson, Saint-Michel-de-Rieufret, Balizac, Saint-Médard d'Eyrans, Préchac, Captieux, Cadaujac et Bégles, c'est à Saint



Selve et Landiras qu'auront lieu les prochaines. Les Conseils Municipaux prennent des délibérations contre le projet.

Une pétition est en ligne à l'adresse suivante : www.voiesnouvellestgv.webou.net

Nous vous invitons à venir vous informer et débattre de ces projets **le jeudi 24 septembre à la salle des fêtes de Landiras à 19 h**. Cette réunion publique est organisée conjointement par la municipalité et la Coordination des Associations Vigilance LGV.

site officiel de RFF: www.gpso.fr - sites associatifs : www.lea.asso.free.fr
www.lgpe.fr - www.defensedupaysbregeois.com - www.sepanso.org

Les cours d'eau de Landiras

La commune de Landiras fait partie du bassin versant du Ciron (1 500 km²) et son réseau hydrographique comprend le Tursan (17,5 km) et la Mouliasse (environ 10 km).

Le Tursan a vu la qualité de ses eaux améliorée depuis la mise en place de la station d'épuration des Caves de Landiras. Cependant des menaces subsistent, en raison du projet, non définitivement

abandonné, de décharge à Guillos. Or ses eaux alimentent peut-être l'aquifère de Budos.

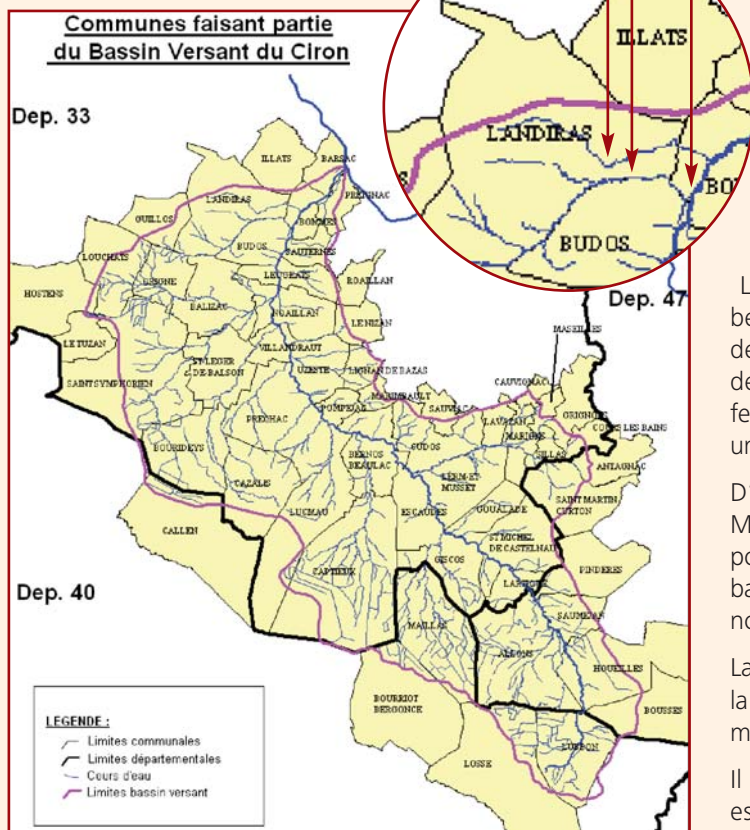
Quant à la Mouliasse, elle prend sa source à Matriques, et semble se perdre au-delà de la station d'épuration de Landiras (qui sera inaugurée le 18 septembre prochain à 18 h).

L'Arec, qui rejoint le Ciron à Pujols, ne serait pas issu de la Mouliasse mais **pourrait** provenir de résurgences. Une étude est en cours.

Le Tursan

Le Ciron

La Mouliasse



Extrait de l'article L 210-1 du code de l'environnement :

« L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général ».

Il fut un temps où les cours d'eau étaient régulièrement entretenus par les riverains en raison de leur intérêt économique (énergie hydraulique, poisson pour l'alimentation...) et de la connaissance du risque d'inondation.

L'intérêt économique des plus petits cours d'eau ayant disparu, beaucoup se retrouvent en état d'abandon. On déplore alors des problèmes d'érosion des berges et d'inondation par suite de l'accumulation de débris végétaux, de l'envasement, de la fermeture des petites écluses. Ce fut le cas au mois de mai après un orage violent.

D'autre part, en été on constate l'excès inverse, quand la Mouliasse se réduit à un mince filet d'eau, l'essentiel étant pompé pour arroser parfois des gazons dont la survie est bien improbable sur terrain sablonneux. Or l'eau est un bien commun et non privé...

La Police de l'Eau, qui fait intervenir plusieurs acteurs (entre autres la DIREN – Direction régionale de l'Environnement –, la gendarmerie... et le maire), veille à faire respecter cette ressource.

Il est bon de rappeler que « l'auteur d'une pollution des eaux est passible d'une peine de 2 ans d'emprisonnement et de 76 000 € d'amende » (article L 216-6).

Avant l'heure !!!

Rappelez-vous, nous nous faisons l'écho dans le LIEN du mois de janvier du travail des élèves de la classe de CE2/CM1 de Blandine Dufresne sur les déchets, la récupération et le tri. Ils avaient réalisé une exposition appréciée de tous et avaient même visité le centre de tri d'Illats...



Aussi pour finir leur étude du recyclage, toute la classe a été à la rencontre de notre nouvelle station d'épuration, en compagnie de Christelle, employée des services techniques de la municipalité en charge de son entretien. Les élèves ont découvert ce lieu, qui après comparaison de ce qui y rentre et de ce qui en ressort, leur a finalement permis d'y pique-niquer sans être dérangés par des odeurs, à l'abri de la chaleur sous les arbres.

L'inauguration de la station d'épuration est prévue le 18 septembre prochain, en même temps que la cour de l'école élémentaire.



Nos gentils toutous sont parfois mal élevés

Quoi de plus désagréable que de marcher les yeux rivés au sol pour éviter les déjections canines.

Plus négatives que l'herbe pour l'image du village, les crottes de chiens sont aussi dangereuses pour les piétons et inacceptables en terme de santé publique.

Un peu de civisme peut venir à bout de ce désagrément. Il suffit de se munir d'un sac plastique, de l'ouvrir et de l'enfiler comme un gant, puis de ramasser la crotte du chien, de retourner le sac autour de la main, de le fermer hermétiquement et enfin de le jeter dans la poubelle la plus proche.

Merci d'aider nos gentils toutous à participer à la qualité de notre environnement !

La kermesse...

Quel bonheur de voir réunis autour de jeux, de danses et d'un bon repas, les enfants, les parents ou tout simplement des habitants de Landiras venus, en voisins, partager un moment.

Tout y était : La joie des plus petits et des enfants de l'accueil périscolaire à montrer ce qu'ils savaient faire, l'émotion des parents et enseignants à les regarder se produire, la fierté des élèves de CM2 devant leur départ en 6^e avec



ce bel ouvrage choisi par la bibliothèque, le bonheur de tout le monde devant cette tortue qui finalement galope plus vite que ces lapins, le plaisir des enseignants à amener chez eux un petit morceau de Landiras qui sera un souvenir pour certains, la bonne humeur de la *banda* de Barsac et des Menonais à la restauration... Tout, même le temps a été clément. Plus de 200 repas servis vendredi soir !!!

Félicitation l'APE, une fois de plus une belle soirée est passée, avec toujours cet objectif, de faire mieux que l'an passé. Mais là, il va être très difficile de l'atteindre l'année prochaine ...

Cérémonie du jumelage au Luxembourg

Favorisées par un très beau temps, les festivités du Jumelage entre Landiras et Dippach ont eu lieu pendant le week-end de la Pentecôte. Une délégation Landiranaise, forte d'une trentaine de personnes, a été reçue par nos amis Dippachois dans la bonne humeur et avec grande gentillesse. Après un voyage agréable et sans histoire en TGV, la cérémonie d'accueil fût émouvante et pleine de chaleur, certaines familles ne s'étaient pas revues depuis plusieurs années, la soirée s'est passée en famille. Le lendemain direction Beaufort pour une visite commentée de 4 km – pour les plus courageux – à travers la forêt qui entoure le château fort. Le dimanche de Pentecôte fut marqué par les cérémonies du Jumelage (messe, discours officiels) présidées par le ministre de l'Intérieur luxembourgeois suivies l'après-midi d'un festival européen d'échange culturel où nous avons pu apprécier le folklore brésilien et les danseuses de Samba... La soirée s'est terminée par un somptueux dîner dansant. Puis le temps des « aux revoirs » est arrivé, arrosé de quelques larmes, preuves de l'attachement et des liens forts qui existent entre nos deux communautés.

Un grand merci à Claude Bosseler et son équipe pour l'organisation, leur accueil chaleureux et plein de gentillesse.

À l'année prochaine (Pentecôte 2010) à Landiras.



Le 2^e Forum des Associations de Landiras aura lieu le samedi 12 septembre de 10 h à 12 h à la salle des fêtes. Les associations sont invitées à contacter Valérie Reynaud au 06 14 81 67 72 si elles souhaitent y participer.

Ce sera, cette année encore, l'occasion pour la municipalité d'accueillir les nouveaux Landiranaïsi à partir de 12 h à la salle des fêtes autour d'un apéritif.

Bibliothèque

À la bibliothèque, l'année scolaire fut noire, le polar était à l'honneur : félicitations aux CM2 et aux CP qui ont réussi à écrire et à illustrer des petites histoires inquiétantes et frissonnantes. Vous pouvez admirer leurs œuvres aux heures d'ouverture de la bibliothèque. Un grand merci aux bénévoles qui animent ces ateliers.

L'exposition sur la biodiversité a également été un moment fort de l'année, remercions les élèves de l'école et de la garderie pour leur création de paysages en camaïeu, leur interprétation kaléidoscopique de l'œil du caméléon (voir photo).

Toujours plus de lecteurs, d'auditeurs sont venus pour goûter sans mesure de la littérature de réflexion, d'évasion, d'aventure, pour découvrir des musiques baroques et classiques, étrangères ou françaises. Les plus jeunes sont venus en nombre aux séances des bébés lecteurs du jeudi matin animées par Françoise.

Les horaires d'été de la bibliothèque sont affichés sur la porte ...

Dès la rentrée plusieurs manifestations sont prévues :

► Ma Bibliothèque

Spectacle présenté par la compagnie LE TEATRALALA à la bibliothèque de Landiras, le **vendredi 11 septembre en 2 séances, l'une à 18 h, l'autre à 20 h 30**

► Une visite guidée burlesque, littéraire et instructive



Vaste puzzle de textes d'écrivains abordant le thème de la bibliothèque et du livre, ce spectacle prend la forme d'un parcours théâtral.

Au cours de cette déambulation, les spectateurs suivent deux « bibliothécaires » dans les différents espaces de votre bibliothèque.

Tout au long de ce voyage littéraire, les deux comédiens lisent ou jouent des extraits de textes :

- L'univers de la bibliothèque, son architecture, son décor, son fonctionnement,

son personnel sont mis en valeur de manière insolite.

- Le genre et la forme littéraires de chaque rayon traversé : policier, romanesque, science-fiction, bande dessinée, littérature jeunesse, ...

Venez découvrir et savourez ce spectacle en famille.

► Abécédaire sur le canton, à partir de septembre

7 bibliothèques : Barsac, Budos, Cérons, Illats, Landiras, Preignac, Saint-Michel-de-Rieufret vous invitent à partager l'univers magique des abécédaires à travers des expositions que vous aurez plaisir à retrouver dans chacune des bibliothèques.

L'abécédaire, un prétexte pour jouer avec les lettres, les mots, créer des formes artistiques. Vous vous souvenez très certainement des belles lettrines des enluminures du Moyen Age ou bien des abécédaires délicatement brodés au point de croix.

L'ensemble des travaux réalisés par les sept bibliothèques *les abécédaires en folie* sera exposé les samedis après-midi 31 octobre à Cérons et 12 décembre à Budos. Ce sera aussi l'occasion pour les enfants d'assister à un spectacle récréatif autour du thème de la lettre, proposé par la compagnie Gardel, clôturé par un goûter.

Vous découvrirez à la bibliothèque de Landiras :

► Du mercredi 21 octobre au vendredi 30 octobre, l'exposition des éditions de l'Edune : un abécédaire, ludique, pédagogique et artistique, à chaque lettre son illustrateur et des jeux, le mange lettres, l'étoile des mots ...

► Du samedi 5 décembre au vendredi 12 décembre, l'exposition l'ABC des bestioles (photo ci-dessous) : des drôles de sculpture tendres et loufoques de l'atelier Art Terre.



► Le vendredi 20 novembre à 19 h 30 autour d'un apéritif, Patrick Lavaud nous racontera des histoires de musiques du monde et nous fera voyager à travers les instruments et les voix des artistes des cinq continents qu'il a eu le bonheur de découvrir et de produire dans le cadre des nuits atypiques de Langon.

► De septembre à décembre, des productions plastiques, des chantiers d'écriture à haute voix seront réalisés dans les ateliers par les élèves de l'école et de la garderie, par les associations de la Clef bleue et du Rayon vert. Un abécédaire musical, alliance de la musique et des nouvelles technologies, sera diffusé sur l'ordinateur de la bibliothèque.

Hestejada de la Lana Petita : plus de 450 personnes à Landiras...

Au matin du 6 juin 2009, sous une pluie battante, les bénévoles de *Culture en petite lande* étaient mobilisés pour installer les tentes et monter les différentes animations de la première édition de l'**Hestejada de la Lana Petita**.

L'après-midi, après quelques inquiétudes concernant le temps, le festival a débuté en musique avec les fifres et tambours

de Gans, tentant de réveiller les rues du village au grand plaisir de tous. Sur l'aire de la fête, l'exposition des vieux métiers, la fabrication des cordes ont passionné tous les amateurs d'artisanat. Les enfants ont découvert avec un grand bonheur les jeux anciens. Peu à peu, l'aire de Loisirs s'est animée, notamment avec la banda *Los Gaujos* de Barsac.

Enfin, le moment tant attendu est arrivé. Sous le grand chapiteau blanc, la magie a opéré : pendant plus d'1 h 30, Nadau a charmé le public venu en masse à Landiras, parfois de très loin. Les nombreux spectateurs ont entonné les chansons et apprécié l'humour de Jan de Nadau créant ainsi une formidable ambiance de fête. Cette soirée fut populaire et festive tout en étant de qualité.



Devant la réussite de ce festival, nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine pour la deuxième édition de l'**Hestejada de la Lana Petita**.

Culture en petite lande remercie tous les bénévoles qui ont participé à cette soirée mais aussi tous ceux qui ont cru en ce pari fou malgré les réticences.

Merci encore à vous d'être venus si nombreux.

La Clef Bleue

Le Gala de clôture de la saison de la Clef Bleue s'est déroulé le 27 juin 2009 dans la salle Polyvalente de BARSAC en raison d'une salle trop petite à Landiras. C'est ainsi que 300 personnes – parents, grands-parents, voisins et amis – ont assisté dans l'enthousiasme aux différents spectacles organisés et réglés par les professeurs à cette occasion.

Le cirque, la musique, la GRS, la danse, tous ont présenté avec beaucoup de cœur et d'adresse leur programme au plus grand bonheur des parents.

Après un petit en-cas arrosé de la traditionnelle sangria, la comédie musicale sur le thème de Cendrillon, présentée en deuxième partie, a été un grand et franc succès avec pas moins de 70 petits acteurs.

Merci à tous les bénévoles qui par leur investissement personnel ont permis la réussite de cette belle journée.



Vivre Ensemble

La boutique de l'association *Vivre Ensemble*, située route de Langon, affiche une fréquentation régulière, tous les mardis, jeudis de l'année scolaire et les jours de braderie.

Les fonds récoltés lui permettent de mener des actions sociales au sein de la commune, mais pas seulement. Ainsi, elle soutient les actions de l'association *El Karam* (Générosité) de Saucats, spécialisée dans l'acheminement de matériel médical au Maroc (ex : lits médicalisés), qui pour cela travaille étroitement avec le milieu hospitalier.

Avec *EL Karam* et avec l'association *Halte à la Misère*, c'est à travers toute l'Afrique

que *Vivre Ensemble* expédie son surplus de vêtements.

Les vêtements abîmés retrouvent, quant à eux, une nouvelle vie grâce au génie d'associations d'insertion qui les retravaillent ou qui les recyclent.

Les bénévoles de l'association se relaient non seulement pour tenir la boutique, mais aussi pour trier, ranger, préparer les cartons pour les expéditions : activité qui



peut sembler fastidieuse mais est en réalité valorisante, « la fin justifiant les moyens », pour reprendre dans le bon sens du terme une expression connue.

Le début de la période estivale correspond souvent pour les familles à un grand moment de rangement d'armoires et aux premiers achats de la rentrée scolaire : la boutique reste donc ouverte pendant le mois de juillet, mais uniquement le jeudi matin de 9 h 30 à 11 h 30.

L'association continue pendant cette période à récolter des vêtements d'occasion par le biais de dons et à les vendre à prix modique.

La boutique fermera ses portes pendant tout le mois d'août pour les rouvrir à la rentrée de septembre.

Monsieur le Maire rappelle aux administrés que les rues et les voies communales sont limitées à 50 km/h. De nombreuses infractions sont constatées chaque jour. Merci de redoubler de prudence, un adolescent de 17 ans vient de perdre la vie sur l'une de nos routes.

Personnels de santé

Un nouveau cabinet d'infirmières s'est installé depuis quelques mois sur la commune. Il s'agit de Mesdames Patricia Lafont, Françoise Masson et Bénédicte Soulet, 14, rue Roger Dagut, tél. : 05 56 62 29 23

– Médecin : Dr J.-R. Mangin
05 56 62 51 13

– Dentiste : Dr J. Cellié - 05 56 62 40 05

– Infirmières : M^{mes} M. Lataste et C. Daydie
05 56 62 40 41

– Kinésithérapeutes : M^{mes} F. Dubost,
A. Maillard et M. S. Ballot
05 56 62 44 01

– Pharmacie : M^{me} Baxerres
05 56 62 50 08

Haies séparatives entre propriétés privées et domaine public

• La hauteur légale maximum est de 2 m pour tout végétal dont l'axe du tronc est situé à moins de 2 m de la limite séparative de la voie publique.

• Toute végétation dépassant sur l'espace public peut faire l'objet d'une action communale, le recouvrement du montant de l'intervention pouvant être exigé du propriétaire par l'intermédiaire du trésor public.

• Certaines négligences peuvent se traduire par une gêne pour la circulation ou, plus grave, par un risque pour la sécurité publique. En cas de sinistre, la responsabilité du riverain peut être engagée.

• Chaque propriétaire doit faire preuve de civisme en entretenant ses plantations pour ne pas gêner son ou ses voisins, obstruer un passage ou un trottoir, constituer un obstacle et surtout porter atteinte à la visibilité nécessaire à la sécurité de la circulation.

Attention

Pendant les travaux de rénovation de la mairie qui devraient débuter courant septembre 2009, l'accueil du public se fera dans l'ancien presbytère, place Jeanne-de-Lestonnac à partir du 1^{er} septembre.

Succès scolaires et universitaires

Les jeunes gens domiciliés à LANDIRAS, ou ayant suivi leur scolarité à l'école primaire de Landiras, qui ont obtenu un diplôme scolaire ou universitaire en fin d'année 2008-2009 sont invités à se faire connaître au secrétariat de mairie de la commune (tél. 05 56 62 50 28 ou mairie.landiras@wanadoo.fr) dans les meilleurs délais, avec le justificatif de réussite à l'examen.

Une réception sera organisée en leur honneur dans le cadre des manifestations du 11 novembre prochain.

Réunions de quartier

Deux réunions de quartier pour les habitants du bourg ont eu lieu les 14 mai et 12 juin. La prochaine devrait se tenir courant septembre pour Menon.



Directeur de la publication : Jean-Marc Pelletant

Responsable de la publication : Elizabeth Vignati

Ont collaboré à ce numéro : Laurent André, Line Baraduc, Denise Cassou, Alain Giroire, Valérie Meneret, Jean-Marc Pelletant, Béatrice Pouey-Pin, Valérie Reynaud, Bruno Trénit, Elizabeth Vignati.

Conception Visiblement - 06 87 58 75 06 - Impression Exaprint sur papier recyclé
Tiré à 900 exemplaires - Ne pas jeter sur la voie publique.

Numéros utiles

- Samu 15
- Pompier 18
- Centre Antipoison de Bordeaux :
05 56 96 40 80
- Urgences sociales : 115
- Allo enfance maltraitée : 119
- Découverte d'un enfant disparu :
0 805 200 200
- SOS femme battue : 39 36
- SOS Violences sexuelles :
05 56 44 62 09
- SOS Enfants Disparus : 0 810 012 014
- SOS Amitié : 05 56 44 22 22
- Hôpital de Langon : 05 56 76 57 57

- Communauté de Commune :
05 56 62 43 12
- Sous-préfecture : 05 56 63 62 73
- Poste de Landiras : 05 56 62 51 40
- COVED : 0800 132 232
ordures ménagères et collecte sélective
- Portage des Repas : 05 56 62 43 12
- Sida info Service : 0 800 840 800
- Drogue info Service : 0 800 231 313
- Écoute Alcool : 0 811 913 030
- EDF Langon : 0 810 333 033
- GDF Langon : 05 56 79 92 60
- Lyonnaise des Eaux : 0 810 130 120
- ANPE Langon : 05 57 98 02 60

Mairie de Landiras

Place du XI Novembre

33720 Landiras

Tél 05 56 62 50 28

Fax 05 56 62 48 69

Retrouvez-nous sur le web

www.landiras.fr

Heures d'ouverture

Lundi, mardi et jeudi : 8 h 30 - 12 h

13 h 30 - 18 h

Mercredi : 8 h 30 - 12 h

Vendredi : 8 h 30 - 12 h - 13 h 30 - 16 h

Samedi : 9 h 00 - 12 h

(fermée le samedi matin en juillet et août)

Numéro à appeler en cas d'urgence

(hors ouverture de la mairie)

06 78 01 41 93

Prochain bulletin municipal
à paraître mi-octobre 2009

Nous invitons tous ceux et celles (particuliers, associations, comités, ...) qui souhaitent faire paraître une information dans le bulletin municipal à prendre contact avec Elizabeth Vignati 05 56 62 08 73 ou à envoyer un mail à : mairie-landiras@wanadoo.fr